

Question orale de M. Desmet : Pétanque Uccle Centre.

M. Desmet signale que le club de pétanque d'Uccle-Centre pourrait prochainement devoir mettre la clé sous le paillason de par la volonté du Collège de mettre en vente le terrain communal que cette association sportive occupe.

Ce club y déploie ses activités depuis plus de 50 ans et a notamment organisé des épreuves liées aux championnats mondiaux.

Au fil des ans, sa structure a permis à Monsieur et Madame « Tout-le-monde » de pratiquer une activité sportive peu onéreuse et très conviviale, tout en ayant en son sein des champions de la discipline reconnus mondialement.

Le Collège pourrait-il préciser les alternatives qui seraient proposées, dès lors que cette activité ne pourrait plus se déployer sur le site actuel ?

M. le Président rappelle que la commune est propriétaire des terrains situés à l'intérieur de l'îlot de l'avenue Brugmann, de la rue Robert Scott et de l'avenue Wolvendael. Il convient de ne pas limiter la réflexion à la pétanque d'Uccle-Centre mais de l'étendre aussi à la salle de sport Van Offelen ou à la salle 1180. Il faut en effet envisager la vente d'une part du patrimoine immobilier communal pour réduire le poids de l'endettement. Néanmoins, le Collège veut éviter de prendre des décisions de manière abrupte et sans concertation avec les intéressés. Mme l'Echevin Gol-Lescot, en charge des sports, et M. le Président ont donc contacté les clubs pour les aviser des intentions du Collège mais aussi et surtout pour recueillir un maximum d'informations sur les activités sportives, de manière à déterminer si celles-ci pourraient, le cas échéant, être relocalisées ailleurs. Il faut souligner à cet égard que la pétanque se pratique à la fois sur des terrains extérieurs et sur des terrains intérieurs. Pour la pratique extérieure, il ne sera sans doute guère difficile de trouver un terrain communal qui puisse convenir en cas de relocalisation. Par contre, la quête de nouveaux terrains intérieurs sera beaucoup plus ardue vu la proportion limitée de bâtiments dotés du volume requis pour cette activité, à moins que, pour pallier cette difficulté, la commune n'imagine l'érection d'un nouveau centre sportif suffisamment spacieux. Par ailleurs, le Collège tiendra compte du calendrier des saisons sportives pour éviter de donner un préavis à un moment qui soit dommageable pour le club concerné. Toutefois, à ce stade exploratoire, les interventions du Collège se cantonnent à des contacts préliminaires. En effet, la réflexion doit être poursuivie pour savoir si, pour la pétanque d'Uccle-Centre, il convient uniquement de vendre le terrain occupé par le club ou s'il faut lancer une opération de plus grande ampleur dans le cadre d'un partenariat public-privé, avec construction d'une nouvelle salle de sport, installation d'un nouveau parking, etc.

Enfin, M. le Président rappelle que le Collège accorde une priorité à la vente des immeubles libérés dans le cadre du transfert des services administratifs vers le bâtiment U.

M. Desmet remercie le Collège pour l'intérêt qu'il manifeste à l'égard d'une pratique sportive très populaire et accessible à un public moins favorisé grâce à son caractère peu onéreux.